

## Domaine Santé

## Filière Technique en radiologie médicale

## Radiologie diagnostique et interventionnelle 3

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.3101.F14

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2021-2022

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 8

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module optionnel  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Catégorie :  Module principal Core course  Module lié au module principal Related course  Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau :  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé

Statut didactique :  Module type M1  Module type M2  Module type M3

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Semestre d'automne  
 Module sur 2 semestres  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

Temps de cours : 129 h. Temps de travail encadré : 43 h. Temps de travail personnel individuel : 68 h.

## 2. Prérequis

Avoir validé la 2<sup>ème</sup> Bsc  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  Autres : Anglais (lecture)

## 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert  Rôle de manager  Rôle d'apprenant et de formateur  
 Rôle de communicateur  Rôle de promoteur de la santé  Rôle de professionnel  
 Rôle de collaborateur

**Vignettes** (uniquement pour les M1)

- Vignettes RDGI (Vignette 1 : mammo ; Vignette 2 : maxillo-facial et membre inférieur)
- Vignettes TDM (Vignette 11 : TDM ponction sous CT)
- Vignettes IRM (Vignette 3 : pelvis, Vignette 4 : abdo, Vignette 5 : sein, Vignette 6 : cardiaque)

**Compétences principales visées** (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

## Objectifs généraux du module

- Maîtriser les interventions professionnelles courantes en adaptant les méthodes et techniques aux situations, lors de la réalisation des examens à visées diagnostic et interventionnelle en RDGI, TDM et IRM.
- Démontrer une posture de professionnel-elle, d'expert-e et de promoteur-trice de la santé au travers de ces différentes interventions.

Les objectifs d'apprentissages sont décrits dans les syllabus respectifs.

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

## Contenus

- Les contenus d'apprentissages et les productions attendus sont décrits dans les syllabus respectifs.

## Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Pratiques simulées
- Ateliers d'habiletés cliniques
- Travaux dirigés
- Cours magistraux
- Cours pratiques

**Exigences de fréquentation :**

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.  
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.  
L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.  
Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

L'évaluation du module repose sur :

- A. des évaluations écrites
- B. des examens oraux
- C. des postes type ECOS
- D. autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans les syllabus accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- Périodes: périodes de validation des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> semestres, en principe semaines 6, 7, 18 et 19 (2022), ainsi qu'en cours de semestres.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B), (C) et (D) ci-dessus RDGI, CT et IRM, en tenant compte des coefficients attribués, soit 1 pour le RDGI, 1 pour le CT et 2 pour l'IRM. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

## 5. Modalités de remédiation et de répétition

**Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx (soit entre 3,5 et 3,9) au module     Pas de remédiation
- Modalités : la remédiation porte sur la(les) enseignement(s) jugé(s) insuffisante(s) : note(s) comprise(s) entre 3.5 et 3.9
  - Période: selon le calendrier des remédiations accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous
- Période: à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif.

## 6. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

## 7. Responsable du module et enseignants

**Responsables :** RDGI : M. Basler, TDM : T. Ramoussin, IRM : C. Gaignot

**Enseignants :**

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs

Descriptif validé le 3 septembre 2021 par

M. Barada  
Responsable de la filière